

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Agricole et Forestier (AFAFAF) de VAHL-EBERSING, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Vahl-Ebersing, sous la présidence de M. Antoine FRANKE.

La séance a été publique.

Convocation du 24.11.2025

Nombre de membres convoqués : 8

Nombre de membres présents : 8

Présents : Membres convoqués présents :

Mme Laurence BORYZIAK, représentant le Département de la Moselle

M. Antoine FRANKE, Maire de VAHL-EBERSING

M. Denis DREISTADT, propriétaire désigné par le conseil municipal

M. Bernard FISCHER, propriétaire désigné par la Chambre d'Agriculture

M. Grégory MARTINELLE, propriétaire désigné par la Chambre d'Agriculture

M. Jean-Paul THIL, propriétaire désigné par la Chambre d'Agriculture

M. Jean-Claude HOERNER, propriétaire désigné par le conseil municipal

M. Antoine SCHMITT, propriétaire désigné par le conseil municipal

Secrétaire de l'AFAFAF : M. Antoine SCHMITT

Monsieur FRANKE Antoine, Président de l'AFAFAF, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Ordre du jour :

- * Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- * Budget 2026
- * Ligne de trésorerie
- * Décisions modificatives de crédits
- * Divers

AF 20/2025 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2025 (réunion du bureau) et du 16 septembre 2025 (Assemblée Générale) est soumis à l'approbation des membres du bureau.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

AF 21/2025 Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur le Président expose :

Les articles L.2311-5., R.2311-11, R.2221-48-1, R.2221-90-1, R.2311-13, D.5217-12, D.5217-13 et D.5217-14 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) fixent les règles d'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir :

- soit après le vote du compte financier unique C.F.U, qui dégage les résultats de clôture de chaque section,
- soit au moment de l'adoption du budget primitif (B.P.), si celui-ci est adopté avec une reprise anticipée des résultats N-1

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget.

En conséquence, le bureau de l'AFAFAF, décide à l'unanimité :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- Précise que, si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU,
- Dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

RESULTAT BUDGET 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Réalisations	Réalisations
TOTAL DEPENSES	7 391,59	344 079,59
TOTAL RECETTES	34 408,56	364 040,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	27 016,97	19 960,41
RESULTAT ANTERIEUR 2024	/	/
RESULTAT CUMULE	27 016,97	19 960,41
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	46 977,38	

- Dit que le montant repris de manière anticipée en recettes d'investissement 001 s'élève à 19 960,41 €
- Dit que le montant repris de manière anticipée en recettes de fonctionnement 002 s'élève à 27 016,97 €

Il autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la reprise de ces résultats.

Délibération votée à l'unanimité.

AF 22/2025 Budget 2026

Le bureau de l'AFAFAF, après délibération et examen des différents chapitres et articles, approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 présenté par M. Antoine FRANKE, Président.

Le budget est établi en dépenses et recettes à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 61 424,97 € Recettes : 61 424,97 €

Section d'investissement

Dépenses : 69 684,41 € Recettes : 69 684,41 €

Le bureau de l'AFAFAF autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

Délibération votée à l'unanimité.

AF 23/2025 Ligne de trésorerie

Monsieur le Président soumet au bureau la proposition bancaire pour la souscription d'une ligne de trésorerie de 130 000 € sur 1 an.

La précédente ligne arrive à échéance fin décembre 2025. Comme les propriétaires n'auront pas encore tous payés leur participation aux travaux connexes et que la TVA ne sera que versée début 2026, il convient de renouveler une ligne de trésorerie.

Le bureau retient l'offre suivante :

Ligne de trésorerie

Organisme bancaire retenu : Caisse d'Epargne Grand Est Europe

Montant : 130 000 €

Durée : 1 an maximum

Taux d'intérêt (Base de calcul : exact/360) : Ester Flooré + marge de 1 %

Process de traitement automatique : tirage (crédit d'office) - remboursement (débit d'office)

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : 200 €/prélevés une seule fois

Commission d'engagement : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts

Il autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette proposition de prêt.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents

AF 24/2025 Décisions modificatives de crédits

Le Président informe les membres du bureau qu'il a établi le certificat administratif suivant :

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Antoine FRANKE, Président de l'AFAFAF de VAHL-EBERSING, sur la base de la fongibilité autorisée lors du vote du budget primitif 2025, décide d'opérer le virement de crédits de chapitre à chapitre suivant :

Chapitre 21 : - 21 000 €

Chapitre 23 : - 21 000 €

Le bureau a bien pris acte de cette décision.

AF 25/2025 Divers

Monsieur le Président fait le point sur les travaux qui sont achevés à présent.

Le Président, constatant que l'ordre du jour est épousé, clôture la séance à 21 heures 00 minutes.

Le Président



AFAFAF de VAHL-EBERSING
5, rue de l'Eglise
57660 VAHL-EBERSING

A. FRANKE

